

GGE DE L'AUTOROUTE

2 AVENUE JEAN JAURES

78390 BOIS D ARCY

Téléphone : 01.34.60.04.35

Email : garage.autoroute@wanadoo.fr

Siret : 51950308000011 - APE 4520A

TVA Intra-communaut. : FR67519503080

M. CHANTRAINE SERGE
7 RUE JEAN MERMOZ
78390 BOIS D ARCY

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE 61982	18/05/2022	1925	41101925		18/05/2022
	1759				Par : -
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROEN	VF7LA9HYC74648994	16/03/2007		Atelier	2/2
C4	649EAN78	179575			
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE		MONTANT HT	CT
		HT	Remise		
COURROIE D'ALTERNATEUR	5750VQ	1,00	48,74	48,74	2
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	1637756380	2,50	8,44	21,10	2
FAISCEAU ELECTRIQUE INJECTION	1922G5	1,00	37,00	37,00	2
CAPTEUR HAUTE PRESSION GAZOLE	1920GW	1,00	133,14	133,14	2
Sous Total Pièce(s) :	967,85				

ATTENTION
-JUPE AVT ET CACHE SOUS MOTEUR CASSE

PAYÉ le
18 MAI 2022
Par:

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

TVA 336,04 HT 1680,19

NET À PAYER

2016,23

	CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
C 41101925	2	1680,19	20,00	336,04
F 61982				
D 18/05/2022				
M 2016,23				
R 18/05/2022				
E 18/05/2022				

No D.T. : 1759

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.
En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.
Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR).

avis clients
★★★★★
CITROEN ADVISOR
citroen.fr